



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service environnement

Charleville-Mézières, le **11 AOÛT 2023**

Unité eau

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51 91

Fax : 03 24 37 51 17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Mouche de Mai » de JUNIVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Retourne » sur la commune de JUNIVILLE le samedi 16 septembre 2023.

Le projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Mouche de Mai » de JUNIVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Retourne » sur la commune de JUNIVILLE le samedi 16 septembre 2023, a fait l'objet d'une consultation du public du 17 juillet 2023 au 7 août 2023 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.